



République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité – Justice

Rapport annuel d'avancement ITIE 2017

L'ITIE comme outil de renforcement des réformes envisagées en matière de gouvernance des ressources à travers les trois projets phares (Données ouvertes, Propriété réelle et Transparence dans le Commerce des Matières Premières)

Projet soumis au Groupe Multipartite en août 2018





Sommaire

Liste des Acronymes et principales Abréviations	4
Le Mot du Président	5
Contexte	5
Introduction générale.....	7
1. Évaluation.....	11
i. Évaluation générale de la performance annuelle.....	11
ii. Évaluation des performances vis-à-vis des objectifs et des activités définis dans le plan de travail.....	12
iii. Aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations issues de la réconciliation et de la Validation, le cas échéant.....	17
iv. Points forts et défis identifiés dans le processus ITIE	18
2. Les actions envisagées pour solutionner les faiblesses constatées	20
3. Le financement de la mise en œuvre de l'ITIE.....	20
i. Aperçu sur les moyens financiers.....	20
ii. Coûts totaux de mise en œuvre.....	21
4. Commentaires supplémentaires	21
5. Priorités nationales perçues à travers les projets phares	21
6. Les contributions dans la préparation du rapport.....	21
7. Composition détaillée du Groupe multipartite durant la période concernée (y compris le détail du nombre de réunions et des présences)	22
Conclusion générale	22
Principales références.....	23

Liste des Acronymes et principales abréviations

BCI : Budget consolidé d'investissement

BCM : Banque Centrale de Mauritanie

BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement

BM : Banque Mondiale

CMAP : Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques

CN-ITIE : Comité National de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives

CM-PCQVP : Coalition Mauritanienne Publiez Ce Que Vous Payez

C.CPT : Cour des comptes

CEP : Contrat d'exploration production

CPP : Contrat de partage de production

EGPS : Extractives Global Partnership Support

FiTI : Fisheries Transparency Initiative/ Initiative pour la Transparence dans le secteur des pêches

FNRH : Fonds national des revenus des hydrocarbures

FONADH : Forum des organisations nationales des droits de l'Homme

GAED : Gérer les Activités Extractives pour le Développement

GFS : Statistiques financières gouvernementales

GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit/ Coopération allemande

IDA : International Development Association/ Association internationale pour le développement

IGF : Inspection Générale des Finances

ITIE : Initiative pour la Transparence des Industries Extractives

MAED : Ministère des Affaires Economiques et du Développement

MCM : Mauritania Copper Mines/ Mines de Cuivre de Mauritanie

MDTF : Multidonors Trust Fund (Fonds fiduciaire multi-donateurs)

MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances

METEX : Mauritanie Transparence Extractives, Réseau Mauritanien de journaliste sur la Transparence des Industries Extractives

MPEM : Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines

PPR : Propriété Réelle

PTFs : Partenaires Techniques et Financiers

SCAPP : Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée

SMHPM : Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier

SNIM : Société Nationale Industrielle et Minière

TDRs : Termes de référence

TML sa : Tasiast Mauritanie Limited Société Anonyme

TCMP : Transparence dans le commerce des matières premières



Le Mot du Président

Mesdames & Messieurs, chères parties prenantes à l'ITIE,

Nous présentons l'exercice 2017 de notre rapport annuel d'avancement, qui compile l'essentiel des activités réalisées durant cette période en mettant le focus sur leur impact.

Pour mémoire, la Mauritanie a été déclarée pays **conforme depuis février 2012**. A compter de 2016, l'évaluation effectuée dans le cadre de la validation a considéré que la mise en œuvre de l'ITIE est significative.

Au nom du Comité National ITIE que j'ai l'honneur de présider, je vous présente le *rapport annuel d'avancement* consacré à l'année 2017. Il m'échoit de rappeler que la mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie évolue parallèlement à celle que connaît cette Initiative au niveau mondial.

Depuis son adhésion à l'ITIE en septembre 2005, notre pays a publié onze (11) rapports dits de conciliation des chiffres et des volumes des industries extractives par l'entremise de cabinets internationaux. Le douzième rapport est en cours d'élaboration, sa finalisation est prévue au cours du second semestre 2018. Cette évolution significative dans la mise en œuvre de l'ITIE s'est matérialisée par ce qui suit :

- ✚ la Mauritanie a élaboré son premier rapport pour l'année 2005 avec une seule compagnie extractive (SNIM) en phase de production ;
- ✚ les déclarations des entreprises et entités étatiques déclarantes étaient fournies sous un format agrégé ;
- ✚ les déclarations ont été fournies seulement à partir de l'année 2010 sous un format désagrégé ;
- ✚ la composition du Comité national a été revue en octobre 2009 pour être adaptée à l'évolution du contexte ;
- ✚ une réforme du Comité National pour mieux l'adapter aux nouvelles exigences à travers notamment l'adoption de nouveaux Termes de Référence et leur mise en œuvre ;
- ✚ la certification des déclarations des entités étatiques a connu une évolution positive grâce à la certification des déclarations de l'Etat par la Cour des comptes ;
- ✚ la participation au processus ITIE et l'appropriation de ses techniques et mécanismes par les parties prenantes se confirment de plus en plus ;
- ✚ la mise en place en 2015 d'un comité interministériel chargé de statuer sur les recommandations formulées par l'Administrateur indépendant dans le cadre des rapports ITIE. Les actions envisagées après la tenue de ce Comité interministériel ont produit les résultats satisfaisants.

Grâce aux efforts du Comité National, la mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie a permis de contribuer à une meilleure implication des parties prenantes et à une amélioration significative de la gouvernance des ressources extractives du pays, à travers des campagnes de dissémination et de sensibilisation sur les rapports ITIE.

En dépit des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'ITIE, et compte tenu de la Norme de 2016, des améliorations sont souhaitables avec l'implication de tous les acteurs.

Je ne saurais terminer sans adresser mes vifs remerciements au Gouvernement, aux membres du Comité National, aux sociétés extractives et aux organisations de la société civile et surtout le Secrétariat international ITIE pour leur soutien constant dans la mise en œuvre du processus ITIE ; sans oublier les partenaires techniques et financiers dont l'accompagnement, depuis plus d'une décennie, a contribué à la réalisation des objectifs du Comité National.

Tout en vous souhaitant bonne exploitation du contenu du présent rapport, je vous prie d'agréer, chers amis, l'expression de mes considérations distinguées.

Le Président du Comité National ITIE
M. Mohamed Lemine Ould Ahmedou

Contexte

La Mauritanie a adhéré à l'ITIE en septembre 2005 pour améliorer la gouvernance de ses ressources extractives afin qu'elles aient un impact réel sur l'économie pays et sur les populations.

Un Comité National multipartite composé de trente membres issus de l'Etat, des compagnies extractives et des organisations de la société civile a été institué. Ce Groupe multipartite, qui a été réformé en 2017, est en place et a en charge l'approbation, la mise en œuvre et l'évaluation du plan d'action. Il constitue l'organe institutionnel du Comité National.

À ce jour, onze rapports dits de conciliation des chiffres et des volumes des industries extractives ont été élaborés par des cabinets internationaux, Administrateurs indépendants, spécialisés dans le domaine. Le douzième rapport, pour lequel l'Administrateur indépendant est déjà connu, est en cours d'élaboration. Sa version finale est attendue en novembre 2018.

La Mauritanie s'est engagée pour la mise en œuvre de trois projets phares pour booster la transparence et la bonne gouvernance du secteur extractif. Ces projets portent sur la Propriété réelle (PPR), les Données ouvertes (DO) et la Transparence dans le commerce des matières premières (TCMP).

Des réformes sont engagées par les autorités mauritaniennes ; lesquelles les ont déclinées à travers la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP). Entre autres secteurs, elles ont trait à la gouvernance du secteur extractifs (hydrocarbures et mines) et mettent le focus sur la transparence dans leur gestion et leur impact tant macro que microéconomique.

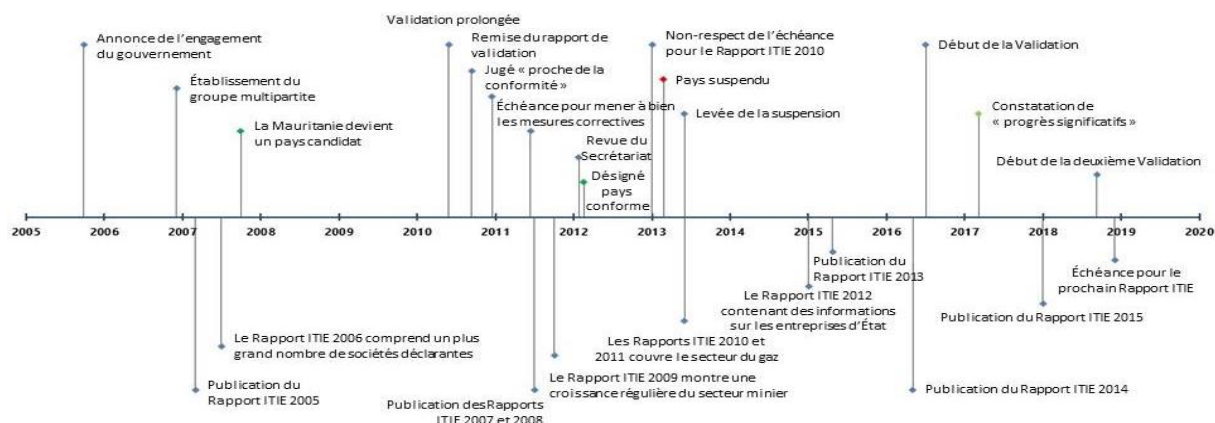
Les résultats des résolutions qui ont été prises dans le cadre du Sommet de l'Union Africaine tenue à Nouakchott et qui ont mis en exergue la problématique de la corruption en Afrique, ont contribué au renforcement de la bonne gouvernance dans le secteur extractif en Mauritanie du fait que le Gouvernement s'est engagé à suivre à la lettre les termes de cette résolution..

Après une première validation sous l'empire de l'ancienne Norme en février 2012, la Mauritanie a participé à une première validation au titre de la Norme 2016 en décembre 2016.

Le Conseil d'Administration de l'ITIE a convenu en mars 2017 que la Mauritanie avait réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'ITIE et a formulé 11 mesures correctives pour améliorer la mise en œuvre de l'ITIE. La Mauritanie prendra part à une seconde Validation à partir du 8 septembre 2018.

Voilà le contexte dans lequel s'inscrit l'élaboration du rapport annuel d'avancement au titre de l'année 2017.

Schéma illustratif de l'évolution de la mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie



Introduction générale

Le rapport annuel d'avancement (RAA) est un document d'une importance capitale pour le Comité National ITIE, et pour toutes les parties prenantes, au même titre qu'un rapport de conciliation des chiffres et des volumes des industries extractives, appelé habituellement rapport ITIE.

Les rapports annuels d'avancement doivent inclure :

- i. Un résumé des activités entreprises dans le cadre de l'ITIE durant l'année écoulée.
- ii. Une évaluation des progrès accomplis en matière de mise en conformité – ou de maintien de celle-ci – par rapport à chaque Exigence de l'ITIE ainsi que de toute mesure prise dans le but d'aller au-delà des Exigences. Cette évaluation devra porter sur les actions entreprises pour répondre aux questions telles que la gestion des revenus et des dépenses (5.3), les paiements de frais de transport (4.4), les dépenses sociales discrétionnaires (6.1), les transferts infranationaux ponctuels (5.2), l'identité des propriétaires réels (2.5) et les contrats (2.4).
- iii. Un aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations issues de la réconciliation et de la Validation, et des progrès accomplis, conformément à la Disposition 7.3. Le Groupe multipartite est tenu d'établir une liste des recommandations et des activités qui ont été entreprises en vue de répondre à chacune d'entre elles ainsi que le niveau de progrès dans la mise en œuvre de chaque recommandation. Lorsque le gouvernement ou le Groupe multipartite a décidé de ne pas mettre en œuvre une recommandation, il est exigé du Groupe multipartite d'explicitier le raisonnement sous-tendant cette décision dans le rapport annuel d'avancement.
- iv. Une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans le plan de travail du Groupe multipartite (Exigence 1.5), y compris l'évaluation de l'impact et des résultats à la lumière des objectifs énoncés.
- v. Un compte rendu narratif des efforts entrepris pour renforcer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles, y compris toute action visant à rendre les déclarations de l'ITIE plus détaillées et à élargir leur portée ou à accroître l'implication des parties prenantes.
- vi. Une évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route sur la propriété réelle

Ce rapport constitue une compilation de l'essentiel des activités qui ont été menées durant l'année 2017 et prend en compte les différents éléments susmentionnés même si le plan décliné ci-après n'est structurellement pas tout à fait similaire à l'architecture des objectifs cités.

Par activités, il convient de comprendre les séminaires, les ateliers, les rencontres à l'échelle locale, régionale, sous-régionale ou internationales, les réunions du Groupe Multipartite, les missions de conciliation effectuées par l'Administrateur indépendant, les missions organisées dans le cadre de la validation, etc. La liste n'est pas limitative.

Ce rapport contient six principales parties, précédées d'une partie préliminaire, consacrées successivement aux points ci-après :

- ✚ L'évaluation des activités
- ✚ Les actions envisagées pour solutionner les faiblesses constatées
- ✚ Le financement de la mise en œuvre de l'ITIE
- ✚ Commentaires supplémentaires
- ✚ Les contributions dans la préparation du rapport

- ✚ Composition détaillée du Groupe multipartite durant la période concernée (y compris le détail du nombre de réunions et des présences)

Contrairement aux précédents rapports, celui-ci met beaucoup plus le focus sur l'impact des. Telle est d'ailleurs la recommandation du Secrétariat international et des Exigences de l'ITIE.

Pour couvrir les axes les plus importants dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie, le Comité National ITIE s'est proposé de répondre aux questions fondamentales ci-après :

L'année 2017 a été marquée par des réformes dans le secteur extractif, la réforme du cadastre de même que par la préparation et/ ou la mise en œuvre de trois projets phares.

Il convient de noter que le cadastre a connu des réformes qui ont été enclenchées durant l'année 2017.

1. Divulgateion des contrats

- a. **Pour le secteur minier**

2. Pour le secteur minier, notons que la convention-type est rendue publique et est disponible sur le site du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines (www.petrole.gov.mr).
 3. Les conventions entre l'Etat et les compagnies minières ne sont pas publiées du fait de l'existence de certaines dispositions commerciales pouvant compromettre la confidentialité.
 4. En 2017, des pistes de réflexions avaient certes été lancées quant à la publication de la convention entre l'Etat et la SNIM. Toutefois, elles n'ont pu produire des effets qu'en 2018, ce qui fait que la convention est désormais publiée sur le site du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines, de même que dans le site du Comité National ITIE.

- b. **Pour le secteur pétrolier**

Pour ce secteur, les contrats ne sont pas publiés mais ils font l'objet de débats publics à l'Assemblée nationale au stade projet avant qu'ils ne fassent l'objet de communiqué en Conseil des Ministres.

5. **Projets phares**

Le Comité a tenu à ce que les projets phares soient institués et mis en œuvre conformément aux engagements pris.

- a. **Données ouvertes**

Concernant ce projet, les activités réalisées ont permis depuis 2017 d'appuyer le lancement des jalons des phases ultérieures et de mobiliser les parties prenantes sur les changements envisagés par rapport au format de référence pour la diffusion et le recueil des informations dans un avenir proche.

- b. **Propriété Réelle**

Pour ce qui est de la propriété réelle, les fiches de déclarations soumises aux entreprises contiennent une partie qui prend en compte cet aspect. Mieux, s'il y a encore des défis à relever, il convient de se féliciter du fait que, grâce aux déclarations sur la propriété réelle, certains propriétaires réels ont pu être identifiés et mentionnés dans les fiches de déclaration ITIE. Les impacts produits peuvent se résumer comme suit :

- Vers plus de transparence dans la gestion des ressources extractives
- Une nette contribution à la lutte contre les flux et reflux illicites des capitaux
- Une contribution à la lutte contre les conflits d'intérêts et les prête-noms

- c. **TCMP**

Pour la transparence dans le commerce des matières premières, la SMHPM avait été désignée comme point focale pour piloter les aspects techniques. Grâce à ses travaux, il y a eu plus d'éclaircissement sur la commercialisation des hydrocarbures et les circuits suivis. Mieux encore, toute la procédure a été définie puis insérée dans l'annexe 15 du rapport ITIE 2015 sous le titre « vente des matières

premières ». Les conclusions tirées par les parties prenantes ont été positives du fait du renforcement de la transparence dans les marchés et la vente des hydrocarbures.

- ✚ Quels résultats concrets ont été obtenus par l'ITIE en 2017 ?
 - la publication du rapport ITIE 2015
 - la réforme du Groupe Multipartite
 - le développement des capacités d'appropriation par la société civile des mécanismes de l'ITIE
 - une contribution plus effective de tous au débat sur la gouvernance des ressources extractives.
 - L'accès à l'information sur le secteur extractif à travers l'application Androïde développée en collaboration avec les étudiants de l'Université de Nouakchott.

- ✚ L'ITIE a-t-elle contribué à la création d'un cadastre ou d'un registre public de licences ?
 - Oui, surtout que des réponses allant dans le sens de la modernisation du cadastre sont en cours

- ✚ L'ITIE a-t-elle contribué à la publication des contrats ?
 - Oui, des améliorations sont en cours de réalisation.
 - Quelques précisions :

i. Pour le secteur pétrolier

Depuis 2010, les contrats sont basés sur un CEP type, au lieu des CPP, précisant les grandes lignes et contenant des clauses particulières à convenir avec chaque Opérateur. En 2017 une évolution du modèle a permis de renforcer les avantages de ce type de contrat avec comme impact le renforcement des capacités du personnel des sociétés national et du Ministère en charge du pétrole ; d'une part, et la constitution d'un fonds d'abandon, remboursable à l'opérateur, durant en cas de production

ii. Pour le secteur minier

Pour ce secteur, il convient de noter que la convention minière-type a toujours été publiée. Elle est accessible au public travers le site du Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines.

Concernant la convention SNIM/Etat, qui n'était pas officiellement publiée, elle est désormais accessible via le site du Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines. Le Comité National ITIE a mis en ligne cette convention.

Il y a aujourd'hui une propension évidente de la part de l'Etat à la publier les contrats et conventions du secteur extractif ou, en cas de non publication, de fournir des arguments à cet effet.

L'ITIE a-t-elle contribué aux réformes sur la propriété réelle ?

Sa contribution sur la propriété réelle n'est pas encore effective mais les pistes de réflexions qui ont été lancées sont en phase de contribuer à la réforme de la propriété réelle.

- ✚ L'ITIE a-t-elle contribué à des divulgations plus régulières et systématiques sur le secteur minier ou pétrolier ?
 - Le projet Données ouvertes est en cours de mise en œuvre a, dans sa phase préparatoire, apporté des réponses à la hauteur des attentes.

Les réponses apportées aux questions susmentionnées déterminent à bien des égards la qualité de la mise en œuvre de l'ITIE et l'atteinte des objectifs que s'est initialement fixé le Groupe multipartite.

Nota bene :

Nous insistons et nous nous réjouissons du fait que les trois projets phares sur lesquels le Comité National ITIE s'est engagé sont en cours de mise en œuvre avec satisfactions de l'ensemble des parties prenantes. Il s'agit nommément :

i. Les Données ouvertes

Avec l'appui de la Coopération allemande GIZ, le Comité National ITIE a diligenté une importante Étude de faisabilité sur l'Intégration des rapports ITIE dans les systèmes de rapports du gouvernement. La mise en œuvre de cette étude a permis d'enregistrer un niveau de préparation suffisant pour la mise en œuvre très prochaine des autres actions envisagées en matière de Données ouvertes.

L'objectif visé dans le projet Données ouvertes est d'intégrer les données de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux comme il a été illustré ci-après :

« La Mauritanie souhaite avancer vers une divulgation plus systématique et régulière des données ITIE. Par le passé, la collecte des données était un exercice chronophage qui reposait avant tout sur la collecte de documents papier. Avec l'appui de la GIZ, l'ITIE Mauritanie a réalisé une étude de faisabilité pour intégrer les rapports ITIE dans les systèmes de trésorerie de l'État. Cette étude a permis d'identifier plusieurs recommandations, comme l'introduction d'un numéro d'identification fiscal (NIF) pour les entreprises et l'application des classifications GF aux flux de recettes extractives, visant à améliorer l'identification des entreprises et de la nature des paiements par le gouvernement. Ces recommandations, qui ont depuis été mises en œuvre, contribuent à renforcer le système de collecte des impôts et permettent à la Mauritanie de progresser vers une divulgation plus systématique et régulière des données requises par l'ITIE. Le Trésor mauritanien publie également des rapports mensuels sur les recettes pétrolières, qu'il prévoit d'étendre au secteur minier »

Une fois réalisé, cet objectif devra déboucher sur un impact qui s'orientera vers une performance organisationnelle du système de gestion des informations sur les flux des recettes du secteur extractif.

ii. La Propriété réelle

Le Comité National de l'ITIE a démontré sa capacité à les mettre en œuvre avec un impact réel par rapport à ce qui était attendu.

Le projet sur la propriété réelle a déjà donné lieu à une feuille de route qui retrace l'ensemble des étapes devant être franchies avant l'échéance fixée pour les déclarations systématiques des propriétaires réelles des entreprises extractive (janvier 2020).

Le projet Propriété réelle n'a pas commencé à produire un impact puisqu'il est en phase de mise en place. Il convient de signaler que le dernier rapport ITIE a consacré la déclaration des propriétaires réels des entreprises extractives, si bien que le champ d'action du périmètre des éléments et informations qui doivent renforcer la transparence est en train de s'élargir. Même à ce niveau, l'impact sur la transparence s'est accru du fait des discussions des parties prenantes sur la propriété réelle et sur les personnes politiquement exposées.

iii. La transparence dans le commerce des matières premières

Ce projet a comme point focal la Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier (SMHPM) dont le Conseiller chargé des Etudes Economiques et de la programmation, qui est également membre du GMP, a produit une analyse sur le processus de commercialisation des matières premières et les acteurs qui interviennent dans la chaîne de valeurs. L'Administrateur indépendant a intégré à l'annexe 15 du rapport ITIE 2015 un état détaillé des ventes de matières premières transmis par la SMHPM. En termes d'impact, les zones d'ombres qui planaient dans l'esprit de ceux qui ne

comprenaient pas le processus de vente des matières premières, de l'enlèvement à la vente en passant par l'affectation à l'Etat de sa part sur la production et au choix du trader, etc.

1. Évaluation

i. Évaluation générale de la performance annuelle

Au titre de l'année 2017, d'importantes activités ont pu être menées en application du plan d'action du Comité National de l'ITIE pour cette période. À cet effet, voir le site web. Parmi ces activités, il nous a paru utile de mettre le focus sur la validation de la Mauritanie :

- ✚ La publication du Rapport de Validation de la Mauritanie par le Groupe des stratégies du développement durable (SDSG), Validateur Indépendant en janvier 2017 qui a permis d'avoir une vue d'ensemble de l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie référence faite à la Norme ITIE 2016 ;
- ✚ La participation à la rencontre d'apprentissage par les pairs pour les pays francophones d'Afrique mettant en œuvre l'ITIE Membres des Groupes multipartites et secrétariats nationaux (Yaoundé, Cameroun 28-30 novembre 2017). Cette rencontre des pays francophones affiliés à l'ITIE en novembre 2017 a permis de renforcer la visibilité du Comité national hors de la Mauritanie ;
- ✚ L'élaboration et la publication du rapport ITIE 2015 et décembre 2017 qui a permis de maintenir la conformité de la Mauritanie ;
- ✚ La réforme et le renouvellement du Groupe multipartite qui a facilité l'implication dans le processus ITIE des réseaux et organes les plus représentatifs de la société civile.

En termes de performance, il peut nous être permis de considérer que la mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie en 2017 a été globalement positive.

ii. Évaluation des performances vis-à-vis des objectifs et des activités définis dans le plan de travail

Le plan d'actions de l'année 2017 est axé sur les cinq objectifs principaux suivants :

Objectifs et contenus des activités	Résultats obtenus	Évaluation de la performance	Impact
Objectif 1: Faire ressortir les contributions directes et indirectes des industries extractives à l'économie nationale et au profit du développement durable	Non entièrement réalisé	Travail globalement significatif	
Élaboration du Rapport et intégration de nouvelles données	Le rapport 2015 est élaboré et publié	Satisfaisant	Régularité de la publication du rapport ITIE
App Challenge	Conception d'une application sur Androïde	Satisfaisant	Accessibilité des informations sur les industries extractives
Séminaires et dissémination des rapports de conciliation	Une meilleure sensibilisation des parties prenantes sur la gestion des ressources extractives	Acceptable	Limitation de la contribution aux débats sur la gouvernance des ressources extractives en Mauritanie
Sensibilisation sur la Norme ITIE 2016	les parties prenantes ciblées ont été imprégnées des principes et mécanismes de l'ITIE	Satisfaisant	Appropriation des principes et exigences de l'ITIE
Objectif 2: Création des opportunités de dialogue et d'engagements constructifs pour renforcer la confiance et réduire les conflits entre les acteurs			
Préparation des réunions du Comité et élaboration des PV; tenir 4 réunions statutaires par an	Réalisés	La qualité des réunions a permis la prise de décisions favorables à la mise en œuvre de l'ITIE. En 2017, 16 réunions ont été tenues	Les parties prenantes sont mieux informées sur le déroulement des activités du Comité National ITIE
Renouvellement des sous-commissions thématiques CN-ITIE et de sous-commissions spécialisées (profiter compétences intra muros)	Réalisé	Mise en œuvre du Code de conduite de la société civile. Ces sous-commissions qui viennent d'être renouvelées, pour prendre en compte la cooptation de nouveaux membres, ont permis au Comité d'exploiter des	L'utilisation des ressources humaines internes voire d'autres provenant de diverses institutions pour mettre en œuvre des actions spécifiques du Comité National ITIE Une meilleure

Objectifs et contenus des activités	Résultats obtenus	Évaluation de la performance	Impact
		ressources humaines intra-muros pour rendre ses actions plus performantes	utilisation des ressources humaines intra muros avec une attention particulière des acteurs de la société civile
Atelier au profit des Parlementaires et Élus locaux	Activités réalisées	Une appropriation plus accrue des techniques et mécanismes de l'ITIE a permis à ces parlementaires et élus locaux de relayer les questions liées à la gouvernance des ressources extractives au niveau de leurs instances respectives	Appropriation et utilisation des techniques et mécanismes l'ITIE, de même que les informations provenant des rapports à des fins de plaidoyers ou revendications légitimes au profit des communautés
Formation et mise en place de points focaux au niveau des Wilayas extractives (Zouerate, Nouadhibou, Akjoujt)	Activité réalisées	La constitution de points focaux a permis de mieux renforcer le relai des informations sur les industries extractives et de faciliter l'organisation d'activités avec l'appui de personnes ressources situées dans les zones concernées.	La facilitation de la présence du Comité National
Réunions d'échange avec les collectivités locales en zone minière	Activité réalisée sur la RSE dans les trois régions minières	Satisfaisant	Rapprochement plus fluide avec les communautés locales
Visites d'échanges et stages au niveau régional et international/participation aux séminaires et conférences internationales de l'ITIE	Activités réalisées par la participation à la formation dédiée aux coordonnateurs et chargé de communication sur la communication des données ITIE, d'une part, et par des stages de perfectionnement effectués en Tunisie, au Maroc et au Sénégal.	Ces activités ont permis au CN-ITIE de profiter des expériences capacités en bénéficiant d'expériences et de meilleures pratiques dans les domaines de l'ITIE	Renforcement de la visibilité du Comité National ITIE
Restructuration du Secrétariat national ITIE	Réalisée	Niveau suffisant	Participation à l'ITIE des réseaux les plus représentatifs

Objectifs et contenus des activités	Résultats obtenus	Évaluation de la performance	Impact
Objectif 3: Institutionnaliser la transparence dans tous les secteurs économiques et en particulier dans les secteurs extractifs			
Ateliers de sensibilisations des acteurs clés	Certaines ont été réalisées à l'intérieur, dans les villes extractives, avec l'appui de la GIZ	N/A	Une meilleure compréhension des enjeux de la gouvernance des ressources extractives et de RSE
Objectif 4: Mieux connaître et contrôler les impacts sociaux et environnementaux sur les populations locales			
Renforcement des capacités des OSC et des communes	Activités partiellement réalisées	Significatif	Développement des capacités d'appropriation de l'ITIE
Intégration de la thématique dans le cadre d'échanges communaux voir Obj.2	Déjà réalisées l'année précédente	Significatif	Compréhension des enjeux environnementaux dans un contexte d'exploitation des ressources extractives
Élargir le cercle de PTFs pour la réalisation de notre plan d'actions	En cours	Pas encore réalisé	La réalisation de l'essentiel des activités envisagées (escomptées)
Objectif 5: Renforcement du dispositif communicationnel			
Actualisation du site Web du CN-ITIE	Activité réalisée	Bien	Une meilleure visibilité du Comité National ITIE
Émissions interactives (sur l'ITIE) radio/télévision sur l'ITIE, sa signification, son objet et ses incidences socioéconomique et ce, durant le second semestre 2017	Activités réalisées	Bien	Une meilleure visibilité du CN-ITIE
Élaboration et utilisation des outils de communication sur l'ITIE (dépliants et films)	Non réalisée	Inadéquat	Limitation de la visibilité du Comité National ITIE
Mise en place d'une documentation sur la bonne gouvernance et la transparence	Réalisé par la création d'une bibliothèque contenant des informations sur l'ITIE et d'autres documents sur la	Significatif	L'information disponible sur le secteur extractif a permis une meilleure compréhension des enjeux des ressources extractives

Objectifs et contenus des activités	Résultats obtenus	Évaluation de la performance	Impact
	gouvernance des ressources extractives		La recherche est mieux boostée
Élaboration d'une stratégie et d'un plan de communication	Néant	Non réalisée	Flottement de la visibilité du Comité National ITIE

i. Évaluation des performances par rapport aux Exigences de l'ITIE

Les principales exigences de l'ITIE ont été correctement exécutées durant l'année 2017, déjà d'autres sont en cours.

Objet de l'exigence	Référence de l'exigence	Appréciation				
Le suivi par le Groupe Multipartite	Exigence 1					5
Les contrats	Exigence 2.4				4	
Propriété réelle	Exigence 2.5					5
Prospection et production	Exigence 3					5
Collecte des revenus	Exigence 4.4	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Transferts infranationaux ponctuels	Exigence 5.2	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Dépenses sociales et économiques	Exigence 6.1				4	

Pour l'appréciation, un score qui varie entre 1 et 5 est donné
1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = bon ; 4 = très bon ; 5 = Excellent

D'autres réalisations substantielles en 2017

- ✚ Atelier de renforcement des capacités de la société civile dans la ville minière d'Akjoujt autour de l'ITIE et de la RSE, du 29 au 30 aout 2017
- ✚ l'ITIE et la GIZ organisent un atelier autour de l'ITIE et de la RSE à Nouadhibou le 07-09-2017)
- ✚ Atelier de renforcement des capacités autour de l'ITIE et de la RSE à Zouerate les 24 et 25 Aout 2017
- ✚ Rencontre d'apprentissage par les pairs organisée par le Secrétariat international ITIE au profit



des pays francophones d'Afrique mettant en œuvre l'ITIE Membres des Groupes multipartites et secrétariats nationaux Yaoundé, Cameroun 28-30 novembre 2017



En 2017, la cour des comptes a certifié les données de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (exercice 2017).

Nota : la certification des déclarations de l'Etat a eu comme impact la crédibilisation des données traitées puis transmises par l'Etat à l'Administrateur indépendant. Les parties prenantes ont eu beaucoup plus confiance en l'indépendance des institutions publiques de contrôle.



Résumé de la contribution du plan de travail dans l'atteinte des objectifs

Le Comité National ITIE aurait pu obtenir des résultats globalement plus satisfaisants mais l'insuffisance des moyens financiers ne l'a pas permis, surtout le fait que le Don que la Banque Mondiale avait mis précédemment à sa disposition n'était pas disponible en 2017.



Aperçu de la conférence de presse organisée le mardi 21 Novembre à 11 heures au siège du CN-ITIE. Cette rencontre avec le METEX (journalistes spécialistes des questions liées aux industries extractives) a eu pour but d'informer ce groupe de journalistes de la réalisation d'une application androïde sur la base de données ITIE. Cette réalisation est l'œuvre de cinq étudiants de la faculté des sciences et techniques de l'Université de Nouakchott avec l'appui de la coopération allemande (GIZ).

ii. Aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations issues de la réconciliation et de la Validation, le cas échéant

	Recommandation	Statut/ progrès	Impact
1	Traçabilité des paiements effectués par les sociétés pétrolières et minières	Déjà satisfaite	Exactitude dans les rapprochements des flux financiers
2	Paiements effectués par des sociétés pétrolières dans des comptes autres que le FNRH	Déjà satisfaite	Un aperçu plus clair des flux financiers liés au FNRH
3	Prévoir une quittance pour les paiements au FNRH	Déjà satisfaite	Détermination de la nature de chaque paiement effectué dans le compte FNRH
4	Publication des contrats miniers	Seule la convention-type est publiée en plus la Convention SNIM/Etat a été publiée en juin 2018	Renforcement de la transparence dans le contenu des contrats
5	Mise à jour des contrats pétroliers	Significatif	Transparence relativement accrue

	Recommandation	Statut/ progrès	Impact
6	Audit des comptes de l'Etat	Publication de l'audit de ces comptes en cours de préparation et insertion imminente sur le site de la Cour des comptes	Renforcement de la transparence dans la gestion des fonds publics
7	Audit du compte FNRH	Déjà réalisé L'élaboration des autres exercices sera lancée courant 2018 (audit 2015...)	Renforcement de la transparence dans la gouvernance des ressources tirées des hydrocarbures
8	Publication des états financiers des sociétés d'Etat (SNIM et SMHPM)	Satisfaite	Renforcement de la confiance des parties prenantes vis-à-vis des grandes entreprises extractives étatiques
9	Certification des formulaires de déclarations des entités déclarantes	Satisfaite	Crédibilité des déclarations transmises à l'Administrateur indépendant
10	Inclusion de l'ITS	Le Comité lancé des piste de réflexions mais ne s'est pas encore prononcé définitivement sur cette inclusion	Alimentation et enrichissement du débat sur l'élargissement du périmètre de l'ITIE
11	Retard dans la soumission des formulaires de déclaration	Amélioré	Rapprochements de l'Administrateur indépendant effectués dans les meilleurs délais possibles
12	Absence de registre de la propriété réelle	En cours	Vers une identification de ceux qui contrôlent réellement les entreprises extractives
13	Mise à jour de la base de données des entreprises opérant dans le secteur minier	En cours	Identification des différents opérateurs du secteur extractif en Mauritanie
14	Actualisation régulière du cadastre minier	Satisfaite	Les informations sur les opérateurs sont disponibles
15	Régularité dans la publication des rapports	Satisfaite	Maintien du statut de pays conforme ; Accès régulier des informations sur le secteur extractif en Mauritanie
16	L'évolution du périmètre des revenus	Satisfaite	Élargissement de la couverture des entités et des facteurs qui sont de nature à renforcer l'exhaustivité des données à prendre en compte par l'Administrateur indépendant

iii. Points forts et défis identifiés dans le processus ITIE

Comme toute structure fonctionnelle, le Comité National a, dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE, laissé entrevoir des forces et des faiblesses.

En termes de forces, nous avons pu identifier :

- Une volonté politique dans la mise en œuvre de l'ITIE ;
- L'Etat a nommé un haut fonctionnaire pour coordonner la mise en œuvre de l'ITIE
- la création d'un Comité National multipartite
- La mise en place d'un Comité interministériel présidé par le Premier Ministre chargé du suivi des recommandations des rapports ITIE
- La prise de décision par consensus
- La création de sous-commissions
- La représentativité de la société civile au sein du Comité National (14 membres sur 30) par de représentants choisis par la société civile conformément au leur code de conduite
- La mise en place de points focaux dans les villes minières
- La traduction en Arabe du site web du Comité national pour couvrir la masse critique d'un public non francophone
- Le caractère inclusif dans la mise en œuvre de l'ITIE ;
- La régularité de la publication des rapports ITIE ;
- La tenue régulière des réunions du Comité National ITIE ;
- La prise en charge du Gouvernement des frais pour l'élaboration du rapport 2015.

En termes de défis, il a été constaté :

- Faible capacité de mobilisation de ressources financières
- Faiblesse structurelle au sein de la Cellule d'Appui technique.

2. Les actions envisagées pour solutionner les faiblesses constatées

	Faiblesses	Commentaires	Solutions envisagées	Impact
1	Des défis structurels au sein du Secrétariat technique	En cours de réalisation	Significatif	Amélioration de la gestion interne du Secrétariat technique
2	L'insuffisance de la contribution financière de l'Etat au fonctionnement du Comité National	En cours d'amélioration	Significatif ; L'Etat comble cette insuffisance par des appuis ponctuels et en termes de logistique lors des séminaires et ateliers régionaux	Continuité des activités courantes du CN-ITIE
3	Retard dans la mise en place du Don EGPS (Banque Mondiale)	En cours de règlement	Mise en œuvre difficile de toutes les actions envisagées dans le plan d'actions	Les actions envisagées dans le cadre du plan d'action du CN-ITIE n'ont pu être mises en œuvre que partiellement



Le Groupe d'Implication et de Participation (GIP) de la société civile, chargé de la mise en œuvre du Code de Conduite des représentants des OSC au sein du Comité National ITIE, s'était réuni le samedi 02 décembre 2017 au siège de la Plateforme des Acteurs Non Etatiques

3. Le financement de la mise en œuvre de l'ITIE

i. Aperçu sur les moyens financiers

Pour assurer la mise en œuvre du plan d'action, un financement était requis. Durant l'année 2017, le Comité National était confronté à des défis du fait de l'insuffisance des moyens financiers qui étaient à sa disposition. N'eut été la contribution de l'Etat et les appuis ponctuels de la GIZ, aucun objectif ne serait atteint.

ii. Coûts totaux de mise en œuvre

En termes financier, l'Etat a contribué à la mise en œuvre de l'ITIE à hauteur de quarante-huit millions d'ouguiyas (48 millions). Ce montant est tiré du BCI.

Pour les partenaires, la GIZ a consenti quelques appuis mais n'a pas fourni les montants sur le volume des activités.

La Banque Mondiale n'a pas fait de contribution financière en 2017 puisque leur Don n'était pas disponible.

Source	Affectation	Montant de la contribution
BCI	Règlement des charges fixes, paiement des honoraires des experts et du personnel subalterne du Comité National ITIE	48 millions de MRO
GIZ	Couverture du volet communication, reproduction du rapport ITIE 2015 et quelques équipement	Non communiqué
Don Banque Mondiale	Mise en œuvre du plan d'action	Non disponible
Total en MRO		48 millions

4. Commentaires supplémentaires

Le montant de la mise en œuvre des activités dépasse de loin les **48 millions d'ouguiyas** en ceci que d'autres ressources financières ont été mobilisées pour appuyer le CN-ITIE soit par l'Etat lui-même soit par la GIZ.

5. Priorités nationales perçues à travers les projets phares

La Mauritanie s'est engagée, via le Comité National ITIE, à instituer et mettre en œuvre trois projets phares afférents aux Données ouvertes, à la Propriété réelle et à la Transparence dans le commerce des matières premières.

Outre les problématiques les plus générales abordées dans le cadre de la gouvernance des ressources publiques et qui sont, ne serait-ce qu'indirectement liées aux questions qui seront abordées ci-après, il conviendra de préciser que la mise en œuvre de ces trois projets renforcera la transparence dans la gestion des industries extractives en Mauritanie.

6. Les contributions dans la préparation du rapport

Ce rapport a été discuté lors d'une réunion du Comité National ITIE tenue. Il a préalablement été soumis à d'autres parties prenantes sous forme de consultation publique adressée par courrier électronique, de même qu'aux entreprises extractives. Pour la société civile, nous avons surtout mis l'accent sur celle qui n'est pas membres du CN-ITIE, affiliées au FONADH qui regroupe 17 réseaux, afin que le périmètre d'implication soit plus large.

Quant aux entreprises, elles reconnaissent la qualité de la mise en œuvre de l'ITIE quand bien même le CN-ITIE fait face à des défis liés au financement de ses activités.

7. Composition détaillée du Groupe multipartite durant la période concernée (y compris le détail du nombre de réunions et des présences)

Le Comité National est composé de trente membres ainsi répartis:

- ✚ Huit représentants de l'Etat:
 - Premier Ministère (01),
 - Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (02),
 - Banque Centrale de Mauritanie (01),
 - Ministère de l'Économie et des Finances (02),
 - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (01),
 - Ministère chargé des relations avec le Parlement et la société civile (01);
- ✚ Huit représentants des entreprises extractives dont quatre miniers et quatre pétroliers comme suit :
 - Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM)
 - Mauritanian Copper Mines (MCM)
 - Tasiast Mauritanie Limited SA
 - Sphère Mauritanie
 - BP
 - TOTAL E&P
 - Tullow Oil
 - Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier (SMHPM)
- ✚ Quatorze représentants des réseaux de la société civile
 - ONG (05) - Coalition Mauritanienne PCQVP, 3CM, Solidarité 2015, SOS Exclus
 - Représentants des villes minières (03) - Akjoujt, Nouadhibou, Zouerate
 - Associations de presses (02)
 - Association des Maires de Mauritanie (02) - El Mina, Boulénouar
 - Ordre National des Avocats (01)
 - Ordre Nationale des Experts Comptables (01)

Conclusion générale

Ainsi, le rapport que nous avons eu le soin d'élaborer en impliquant les membres du Groupe Multipartite, et bien d'autres parties prenantes, a le mérite de mettre le focus sur l'impact des activités du Comité National.

En 2017, malgré les défis liés au financement, des efforts considérables ont pu être déployés pour réaliser d'importantes activités.

Les actions les plus difficiles, comme la réforme du Comité National ITIE avec, en toile de fond, le renouvellement du collège de la société civile, ont été réalisées en 2017. La plupart des recommandations formulées dans le cadre de la validation ont été exécutées (ou déclenchées en termes d'actions) cette même période.

Au cours de l'année 2017, il a été constaté, et ce par plus d'un observateur, des progrès considérables dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie.

Les actions en cours de mise en œuvre vont permettre à tous les parties prenantes d'avoir une appréciation plus positive et plus globales des réalisations du Comité national ITIE.

Principales références

- Plan d'actions 2016-17 et 18 mis à jour en juin 2017;
- Les procès-verbaux des réunions, comptes rendu et de synthèses de travaux de l'année 2017 ;
- Nouvelle Norme ITIE, Secrétariat international de l'ITIE de février 2016, (spécifiquement Exigences 7.4 et 8.4) ;
- Note technique d'orientation 5, Secrétariat international de l'ITIE, avril 2016 ;
- Etude sur la perception de l'ITIE par l'opinion publique mauritanienne, octobre 2013 ;
- Etude portant diagnostic organisationnel du Comité National de l'ITIE, novembre 2013 ;
- Etude sur le renforcement institutionnel et réglementaire du Comité National ITIE, septembre 2015 ;
- Le Rapport sur la collecte des données initiales et la consultation des parties prenantes, Secrétariat international ITIE, novembre 2016 ;
- Rapport de Validation de la Mauritanie, Groupe des stratégies du développement durable (SDSG), Validateur Indépendant, 20 janvier 2017 ;
- Le Code de conduite de la société civile ;
- Les échanges électroniques entre le Secrétariat international et le CNITIE y compris les Secrétariat technique.